

« 21/08/2025 »

Champenoux. Famille Demoyen : il y a un siècle, Champenoux était désignée légataire universelle



Champenoux

Famille Demoyen : il y a un siècle, Champenoux était désignée légataire universelle

En 1917, Mélanie Demoyen, dite Marie, désigne la commune de Champenoux comme légataire universelle, en assortissant son héritage de nombreuses conditions. La succession, estimée à 400 000 F, est acceptée par le conseil municipal en 1922.

L'Est Républicain – Hier à 12:00 | mis à jour hier à 12:11 – Temps de lecture : 2 min



La famille Demoyen repose dans le caveau avec les grands-parents maternels de Mélanie, dite Marie.
Photo Denis Coisne

Réfugiée à Laxou, 16 place du Jet d'Eau, alitée, Mélanie Demoyen dicte son testament à un notaire le 30 mai 1917.

« J'exhèrède complètement tous mes parents du côté paternel et du côté maternel et entends qu'ils ne touchent absolument rien de ma succession ». Elle fait de la commune de Champenoux sa légataire universelle avec comme conditions expresses : « Que la commune fasse pour ma mère et pour moi un enterrement somptueux. Répare et entretienne la chapelle que j'ai fait construire. Donne à la Grande-Rue le nom de Pierre-Paul Demoyen. Pose dans la salle de la mairie une plaque de marbre portant les noms de mon père, ma mère, mon frère et moi comme bienfaiteurs de la commune. Fonde deux lits à l'hôpital de Nancy pour recevoir les habitants de Champenoux qui auraient besoin de soins ».

De l'argent à répartir aux habitants

D'autres conditions annuelles complètent le testament : 1 000 F à répartir aux habitants à l'occasion de quatre fêtes précises, 100 F le 15 août à la jeune fille considérée comme la plus méritante, 50 F pour les meilleurs élèves, 100 F aux sapeurs-pompiers (ils devront visiter sa tombe le jour de sa fête et à la Toussaint), 1 000 F au maire, 500 F à son adjoint et 100 F à chacun des conseillers municipaux « Pour le mal que leur causera cette distribution ». Des titres de 1 500 F à 3 %, des bijoux (sauf un bracelet), du linge brodé ont été légués à M^{me} J. de Champenoux, 1 000 F et le linge courant à M^{me} S. de Laxou, le bracelet à M^{lle} G. de Laxou. Une sœur de la Doctrine Chrétienne qui entretient la chapelle familiale du cimetière, l'église et soigne les malades touchera 60 F par mois.

Le montant de la succession est de l'ordre de 400 000 F.

Essentiellement en rentes, actions, terrains et fermes. Le conseil municipal accepte l'héritage de Mélanie, dite Marie, Demoyen en 1922. La ferme de Moyenvic (39 ha), la maison de Champenoux et son mobilier, le bâtiment rue Saint-Nicolas sont vendus. Le conseil municipal se sépare de bons et d'actions pour investir dans des rentes d'État.

Décès

Le 03 juin 1917

Laxou

([Laxou, Meurthe-et-Moselle](#))

Mélanie Demoyen

Naissance

Le 14 mars 1853, Champenoux

([Champenoux, Meurthe-et-Moselle](#))

Parents

• Pierre Demoyen

• Mélanie Francois

Rentière, célibataire

♂ Pierre Paul DEMOYEN

- Né le 26 juin 1827 - Arracourt, 54023, Meurthe et Moselle, Lorraine, France
- Décédé le 3 mai 1911 - Champenoux, Meurthe et Moselle, Lorraine, France, à l'âge de 83 ans
- Maître de poste

Parents

- Georges DEMOYEN 1800-1873
- Marie Anne LOUIS †1839



Généalogie de Jean-Michel FAVIER

Union(s) et enfant(s)

- Marié le 4 mai 1852, Dombasle-sur-Meurthe, 54159, Meurthe et Moselle, Lorraine, France, avec Mélanie FRANÇOIS 1828-1917 dont
 - Mélanie DEMOYEN 1853-1917
 - ♂ Georges Alfred DEMOYEN 1855-1913

maire de Champenoux 54 de mai 1855 à mai 1871